

VISITE DU TECHNICIEN POUR LE BRANCHEMENT FINAL

Le technicien du fournisseur d'accès Internet doit réaliser le câblage depuis le boîtier de rue, situé sur le domaine public, généralement à moins de 100 mètres de la parcelle privée. Au moment de la visite, il doit disposer des informations précises fournies par l'opérateur sur la localisation de ce boîtier.

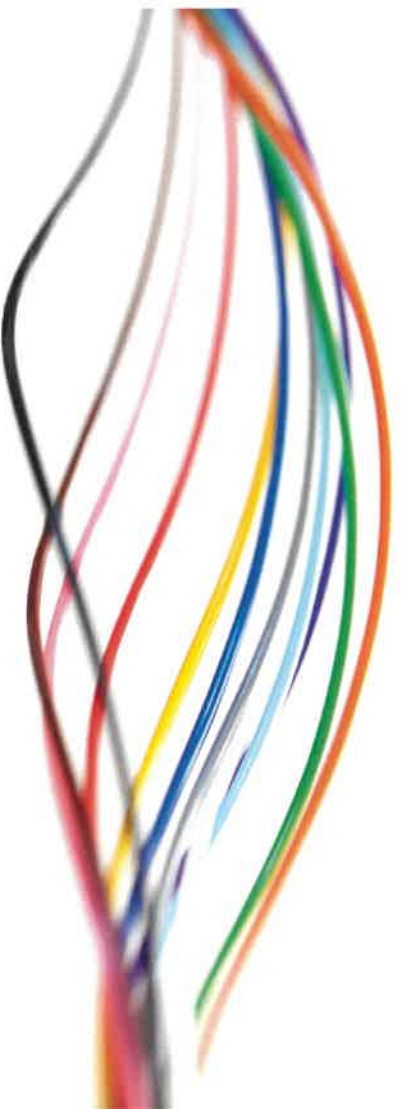
Le technicien utilisera l'infrastructure existante entre le boîtier de rue et votre parcelle, en aérien ou en souterrain, selon le cas.

S'il rencontre une difficulté technique sur le domaine public, il doit émettre une demande d'intervention auprès de ALLFIBRE en générant un ticket sur la plate-forme dédiée.

C'est le cas s'il manque un tronçon d'infrastructure pour établir la continuité du cheminement entre le boîtier de rue et la limite de parcelle privée, ou s'il faut réparer une conduite existante.

ALLFIBRE réalise les travaux correctifs dans un délai qui peut aller jusqu'à 4 mois, en fonction de la nature des travaux, puis informe le fournisseur d'accès Internet qui pourra alors procéder à la finalisation du câblage et à la mise en service de l'accès fibre.

Durant toute la procédure de raccordement final, le fournisseur d'accès Internet est l'unique interlocuteur de l'abonné auprès duquel il s'est engagé à fournir l'accès Internet fibre.



NUMÉRIQUE

CONTACT

lot.numerique@lot.fr

05 65 53 43 31

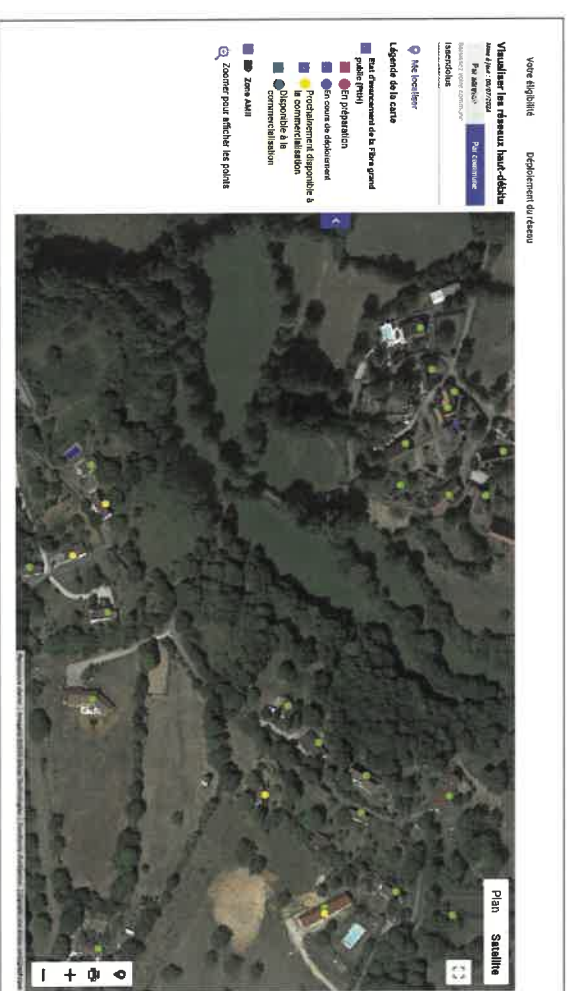
GUIDE de RACCORDEMENT à la FIBRE NUMÉRIQUE



VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DE SON LOGEMENT

Sur le site ALLFIBRE à l'adresse <https://alliancetrESHautdebit.fr/>

- cliquer sur « Tester votre éligibilité » dans le bandeau en haut de la page ;
- renseigner l'adresse ou le lieu-dit proche de votre logement dans le cadre de recherche à gauche de la carte ;
- se déplacer ou zoomer sur la carte pour faire apparaître votre logement (sélectionner la vue satellite en haut à droite pour faciliter la localisation).



Le point qui se trouve sur votre logement est :

- Votre logement est éligible, vous pouvez souscrire un abonnement à la fibre. Cliquer sur le point vert pour afficher l'adresse, puis cliquer sur « + d'info » pour faire apparaître la référence technique (élément indispensable pour la procédure).
- Votre logement sera prochainement éligible, normalement sous 1 mois. Le point jaune peut également signifier un blocage temporaire de l'ouverture commerciale, en raison de travaux à proximité du réseau.
- Votre logement n'est pas encore éligible, réseau en cours de construction.

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT À LA FIBRE

Le point sur votre logement est vert, vous pouvez souscrire un abonnement fibre auprès du fournisseur d'accès Internet de votre choix.

Pour éviter toute erreur d'adressage, il est conseillé de communiquer au fournisseur d'accès Internet l'adresse et la référence technique associées au point vert de votre logement.

Vous pouvez également consulter la carte d'éligibilité proposée par chaque opérateur commercial sur son propre site Internet, puis cliquer sur le point qui localise votre logement. La référence associée sera identique à celle mentionnée sur le site d'ALL FIBRE.

Pour les 4 principaux fournisseurs d'accès Internet grand public :

→ BOUYGUES TELECOM

<https://www.bouyguetelecom.fr/reseau/cartes-de-couverture-reseau-fixe>

→ FREE

<https://www.free.fr/freebox/carte-fibre-optique/>

→ ORANGE

<https://reseau.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>

→ SFR

<https://www.sfr.fr/carte-couverture-reseau-sfr-fibre-optique/>

PRÉPARATION DE LA VISITE TECHNIQUE DU BRANCHEMENT FINAL

Le fournisseur d'accès Internet auprès duquel vous avez souscrit l'abonnement va fixer un rendez-vous avec son technicien pour procéder au branchement de votre accès fibre. Préalablement à ce rendez-vous, il est conseillé de vérifier le cheminement qui sera utilisé sur votre terrain privé et de rendre accessible l'infrastructure qui accueillera le câble fibre.

→ Si infrastructure enterrée entre la limite de domaine public et votre maison (en orange sur le dessin ci-dessous) :

- dégager l'accès aux regards ;
- vérifier que la conduite est réutilisable. A défaut, faire le nécessaire pour la déboucher ou la créer, si le câble téléphonique existant est directement dans la terre, sans gaine (les frais d'intervention dans ce cas incombent au propriétaire) ;
- repérer la pénétration et le cheminement du réseau téléphonique dans la maison.

→ Si infrastructure aérienne entre la limite de domaine public et votre maison :

- dégager l'accès aux poteaux en élaguant les arbres susceptibles de gêner ;
- repérer la pénétration et le cheminement du réseau téléphonique dans la maison.

